

**AVIS DE SOLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N° 2025-001/COM/DAREN/PRGDD POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDES
POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LA FORMULATION DE LA STRATÉGIE
RÉGIONALE DE GESTION DES DÉCHETS (ELABORATION D'UN PLAN OPERATIONNEL)**

**PROCEDURE RESTREINTE REGIONALE
DESCRIPTION DU PROJET**

1. Type de marché

Le marché est à prix forfaitaire.

2. Description de la mission

L'étude portera sur l'analyse de la gestion des déchets au niveau des capitales et des villes secondaires sélectionnées des pays bénéficiaires, afin d'identifier les spécificités et les besoins qui alimenteront la formulation d'une stratégie régionale de gestion des déchets pour l'UEMOA. Elle porte sur la gestion durable des déchets solides, en intégrant la réduction des émissions des polluants organiques persistants non intentionnels (UPOP) et le mercure.

L'étude mettra à jour, les données sur la production des déchets dans les villes bénéficiaires (caractérisation, projection des quantités annuelles attendues, questions importantes nécessitant une réflexion régionale, etc.) Pour ce faire, il s'agira entre autres, d'établir l'ampleur de la stratégie régionale , d'identifier des cibles qui l'étayeront, d'estimer les bénéfices attendus au niveau régional, d'identifier les options initiales de financement et de ressources du processus de développement de la stratégie, les renforcements de capacités au profit des acteurs du projet et pendant le développement de la stratégie, d'établir un calendrier de déroulement de l'étude, d'identifier les liens possibles avec d'autres plans ou domaines de politiques publiques des Etats membres.

La présente mission vise à doter l'UEMOA d'une stratégie régionale cohérente pour la gestion durable des déchets solides municipaux.

3. Nombre et intitulé des lots.

Le présent marché est en lot unique.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

4. Éligibilité

La participation au marché est ouverte aux personnes morales (participant soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires) éligibles conformément au point 2.2. du Guide des Procédures de passation de marchés et règles d'attribution des contrats financés par la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), disponible à l'adresse www.boad.int

La participation d'une entité inéligible entraînera l'élimination automatique de l'offre concernée.

5. Nombre de manifestations d'intérêt

Une personne morale ne peut pas soumettre plus d'une offre, quelle que soit la forme de sa participation (soit individuellement, soit dans un groupement - consortium – de soumissionnaires). Dans le cas où une personne morale soumettrait plus d'une offre, toutes les offres auxquelles cette personne participe seront éliminées.

6. Situations d'exclusion

Dans le formulaire de soumission, les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse dans le formulaire standard de soumission, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations visées au point 2.2. du Guide des Procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats financés par la BOAD.

7. Possibilités de sous-traitance

Dans le cadre du présent marché, aucune sous-traitance n'est autorisée.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS

8. Date prévue de commencement du marché

La date prévisionnelle de commencement des prestations est : **Mars 2026**.

9. Durée de mise en œuvre du marché

La durée maximale d'exécution de la prestation est de 2 mois.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

10. Critères de sélection

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire.

Avoir un chiffre d'affaires moyen des trois dernières années (2024–2023–2022) justifié par les états financiers certifiés, supérieur ou égal à quatre-vingt millions (80 000 000) FCFA Hors taxes (HT).

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire

a) Le cabinet doit joindre les copies de documents d'identification légalisés ainsi que les certificats de déclaration de son personnel à la caisse sociale ou tout document officiel pouvant attester l'efficacité d'embauche du personnel.

b) Le cabinet doit disposer parmi le personnel permanent :

1. d'un (e) spécialiste en gestion de l'Environnement, Chef de mission, titulaire d'un diplôme de niveau universitaire minimum BAC + 5 en sciences environnementales ou tout autre diplôme équivalent avec une expérience d'au moins dix (10) ans dans le domaine de l'environnement. L'Expert (e) doit également avoir des connaissances avérées des cadres politiques, juridiques et institutionnels sur la thématique de la gestion des déchets.

2. d'un (e) spécialiste en gestion des déchets, titulaire d'un diplôme de niveau universitaire minimum BAC + 5 en sciences environnementales ou tout autre diplôme équivalent avec une expérience d'au moins dix (10) ans dans la gestion des déchets. L'Expert (e) doit également avoir des connaissances avérées dans la gestion des polluants (UPOP, mercure, etc.).

3. d'un(e) spécialiste en économie/ Planification titulaire d'un diplôme de niveau universitaire minimum BAC + 5 dans le domaine de l'économie ou de la planification avec une expérience d'au moins cinq (5) ans dans le suivi évaluation. L'expert doit avoir une expérience en matière d'élaboration de stratégie/plan d'action et des connaissances sur les questions de communication et de genre.

3) Capacité technique du soumissionnaire

Être un cabinet ou un bureau d'études ou encore un groupement de bureaux d'études spécialisés dans les études ou prestations intellectuelles clairement mentionnées dans les agréments et/ou registre de commerce ou les statuts sous peine de rejet de l'offre.

Le soumissionnaire doit avoir réalisé avec satisfaction au cours des cinq (05) dernières années (2024-2023-2022-2021-2020) au moins une (01) prestation similaire ou avoir en cours d'exécution une (01) mission relative à une étude sur la formulation d'une stratégie quelconque d'un montant égal au moins au budget de maximal de la mission (80 000 000) francs CFA hors taxe (HT).

La liste des candidats présélectionnés comprendra entre 4 et 8 candidats.

NB : Seules les prestations similaires dûment justifiées (copies certifiées conformes des attestations de bonne fin de prestations signées de l'Autorité contractante correspondante accompagnées des pages de garde + pages de signature des contrats de base) seront prises en compte.

11. Critères d'attribution

Le critère d'attribution du marché lors de la phase de soumission à la Demande de Proposition (DP) sera l'Offre économiquement la plus avantageuse.

SOUMISSION DES MANIFESTATIONS D'INTERET

12. Date limite de réception des manifestations d'intérêt

La date limite pour la réception des manifestations d'intérêt : < 23 DEC 2025 2025>.

13. Modalités de présentation des manifestations d'intérêt et renseignements à fournir

Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées uniquement au moyen du *Formulaire de soumission* standard, disponible auprès de l'Autorité Contractante. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint à la manifestation d'intérêt (en dehors des documents demandés dans ledit Formulaire) ne sera pas pris en considération.

14. Modalités d'envoi des manifestations d'intérêt

Les candidats intéressés peuvent solliciter et obtenir des informations complémentaires (**TdRs et formulaire de soumission**) sur la mission, entre **<7h 30m et 12h 30 mn puis entre 13h 30 mn et 16h 30 mn>**, auprès de l'Autorité contractante, par mail à l'adresse :

- **Monsieur Bonfils Yao KOKO, Tél: +226 25 42 51 72 ; Email : bykoko@uemoa.int ;**
- **Monsieur Benjamin T. KARAMBIRI, Tél: +226 70 25 57 49 ; Email: btkarambiri@uemoa.int.**

Les candidats intéressés par le présent appel à manifestations d'intérêt sont invités à envoyer leurs dossiers, en français, en précisant l'objet

"Réponse à l'avis d'appel à manifestations d'intérêt – N° 2025-001/COM/DAREN/PRGDD ».

Les offres doivent être déposées au plus tard le **23 Décembre 2025 à 9H00mn** au bureau de Courrier de la Présidence de la Commission de l'UEMOA :

**380, Avenue du Professeur Joseph KI-ZERBO
01 B.P. 543- OUAGADOUGOU 01**

Les manifestations d'intérêt reçues après la date et l'heure limites susvisées ne seront pas examinées.
L'envoi des manifestations d'intérêt par voie de courrier électronique n'est pas autorisé.

15. Debriefing

Tout consultant qui souhaite connaître les raisons pour lesquelles sa manifestation d'intérêt (et plus tard sa proposition) n'a pas été retenue doit en faire la demande. L'autorité contractante communiquera dans les plus brefs délais par écrit l'explication du rejet de la manifestation d'intérêt (ou de l'offre). Les consultants devront en assumer tous les coûts.

16. Langue

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être en français.

17. Base juridique

Le Guide des Procédures de passation des marchés et règles d'attribution des contrats financés par la BOAD qui est disponible à l'adresse : [https://www.boad.org/fr/opportunités/documentation-passation-de-marchés/...](https://www.boad.org/fr/opportunités/documentation-passation-de-marchés/)

25 NOV. 2025

OUAGADOUGOU, le



PP